



Conseil d'administration du 18 juin 2020

Délibération n° 2020/14

Objet : Approbation des dispositions relatives à la séance dématérialisée du conseil d'administration.

Vu le décret n°2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-53 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée,

Vu les lois n°2020-290 du 23 mars 2020 et n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions aux ordonnances n°2014-1329 du 6 novembre 2014 et n°2020-347 du 27 mars 2020, en particulier son article 2, les instances de gouvernance continuent à se réunir et peuvent réaliser la tenue de leurs séances à distance. Ces dispositions sont applicables durant la période courant du 12 mars 2020 jusqu'à l'expiration de l'état d'urgence sanitaire prolongé par la loi du 11 mai 2020 susvisée jusqu'au 10 juillet 2020

Sur proposition du Président,

Le Conseil d'Administration :

- Approuve, à l'unanimité, les dispositions relatives à la séance dématérialisée du conseil d'administration.

Le Président du Conseil d'Administration

Valentin JOSSE

Reçu en préfecture le

Préfecture de la Vendée
DRCTAJ

25 JUN 2020

COURRIER ARRIVÉ